



Guide de planification de la retraite

Votre parcours guidé vers la retraite

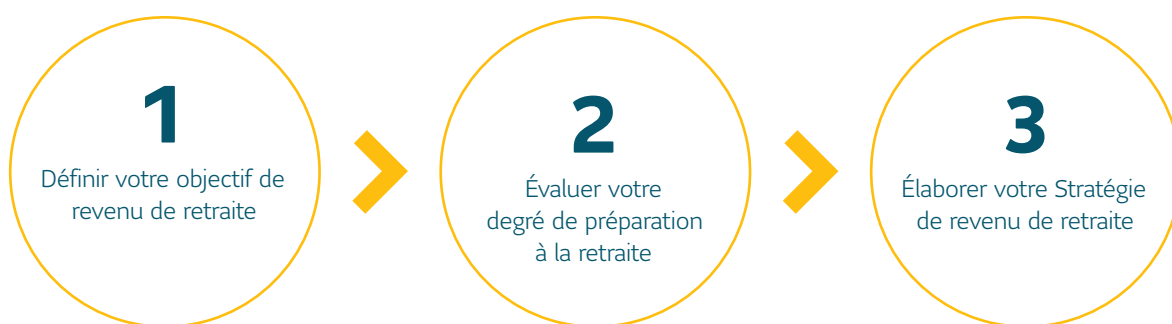


La vie est plus radieuse sous le soleil



La planification de la retraite, ça n'a pas besoin d'être compliqué.

Le Parcours retraite Mon argent pour la vie de la Sun Life, c'est quoi? Un moyen simple de se préparer pour la retraite. En prime, vous recevez des conseils de spécialistes autorisés à chaque étape du processus. Nous avons rédigé ce guide autour des trois étapes du Parcours retraite Mon argent pour la vie afin de vous donner les renseignements dont vous avez besoin, pour chacune des étapes de votre parcours, et pour répondre à quelques questions courantes sur la retraite.



Déterminez votre objectif de revenu de retraite personnel avec l'aide d'un consultant-retraite¹ autorisé ou par vous-même en utilisant nos outils en ligne.

Profitez de l'aide qui vous est offerte pour vérifier si vous êtes sur la bonne voie, suivre votre progression et recevoir des recommandations qui vous aideront à atteindre votre objectif.

Élaborez votre stratégie personnelle avec un consultant-retraite¹ pour obtenir un aperçu du revenu que vous pourriez recevoir à la retraite.



Nous sommes là pour vous aider tout au long de votre parcours retraite. Appelez au 1-866-224-3906, option 2, du lundi au vendredi entre 8 h et 20 h HE.

Table des matières

Définir votre objectif de revenu de retraite	page 3
Évaluer votre degré de préparation à la retraite	page 5
Élaborer votre Stratégie de revenu de retraite	page 7
Passez à l'action pour votre avenir	page 11

¹Dans ce document, l'expression « consultant-retraite » s'entend d'un conseiller en sécurité financière dûment autorisé au Québec.

Étape 1 : Définir votre objectif de revenu de retraite

La première étape de votre Parcours retraite Mon argent pour la vie consiste à définir votre objectif de revenu de retraite. C'est une étape importante, car vous devez planifier en fonction du style de vie que vous souhaitez avoir à la retraite.

De quel montant avez-vous besoin?

Les retraités canadiens disposent en moyenne de 62 % du revenu qu'ils gagnaient juste avant la retraite. Cependant, ils recommandent de cibler un revenu légèrement plus élevé, soit 71 % du revenu.



Quel style de vie souhaitez-vous avoir à la retraite?

Avant de déterminer votre objectif de revenu, pensez au style de vie que vous voulez avoir et à ce que vous voulez faire à la retraite.

- **Qu'est-ce compte pour vous?** Nous avons tous une façon différente de concevoir la retraite. Pensez à vos besoins, à vos envies et à vos rêves pour avoir une idée un peu plus précise de ce que la retraite signifie pour vous.
- **Que ferez-vous à la retraite?** La retraite nous permet souvent de passer plus de temps à faire une activité qu'on aime déjà : voyages, sports, jardinage, bénévolat, passe-temps, famille. Vous pouvez aussi choisir de poursuivre à mi-temps un travail que vous aimez beaucoup. Pensez aux coûts que vos activités entraîneront.
- **De quelle façon vos priorités financières changeront-elles à la retraite?** Certaines dépenses vont demeurer les mêmes, tandis que d'autres vont augmenter ou diminuer. Étudiez les différentes catégories de dépenses dans le tableau ci-dessous et la façon dont elles peuvent évoluer selon le style de vie que vous souhaitez mener à la retraite.

Évolution des dépenses à la retraite

Pas de changement 	Diminution 	Augmentation 
Frais de subsistance : nourriture, vêtements, logement et tout ce dont vous ne pouvez pas vous passer. Assurance : solutions d'assurance pour protéger votre revenu, votre santé et votre famille.	Épargne-retraite : votre épargne se transforme en revenu de retraite. Impôt : vous paierez généralement moins d'impôt, car votre revenu sera moins élevé. Dépenses liées au travail : vous n'aurez plus besoin de payer pour vos déplacements, vos repas, vos vêtements et autres services liés au travail.	Style de vie : tout ce que vous souhaitez faire ou avoir qui n'entre pas dans les frais de subsistance – voyages, dons, résidence d'hiver. Santé : frais médicaux qui pourraient augmenter avec l'âge.

² La retraite : santé, bonheur, liberté!, Sun Life, 2016.

Étape 2 : Évaluer votre degré de préparation à la retraite

Cette étape consiste à voir si vous êtes prêt pour la retraite. Il ne s'agit pas seulement de vérifier que vous aurez assez d'argent pour la retraite. Il s'agit aussi de ce que vous devez connaître et des décisions que vous devez prendre pendant que vous travaillez encore pour vous aider à vous préparer en vue de la retraite.

D'où proviendra votre revenu de retraite?

Au Canada, vous avez accès habituellement à trois sources de revenus.

Régimes d'épargne au travail – argent que votre employeur et vous-même avez versé à un régime parrainé par l'employeur. Vous devez aussi songer aux régimes de vos employeurs précédents.

Épargne personnelle – argent qui se trouve dans des comptes personnels ailleurs qu'à la Sun Life. Cela inclut la valeur de votre maison et le revenu d'un travail à temps partiel.

Régimes publics – argent qui provient des programmes gouvernementaux et qui procure un revenu de retraite de base.

Quels sont les régimes publics?

Trois programmes sont offerts aux Canadiens :

Régime de rentes du Québec (RRQ) et Régime de pensions du Canada (RPC)	Sécurité de la vieillesse (SV)	Supplément de revenu garanti (SRG)
De quoi s'agit-il? Une rente est versée à vie à toute personne ayant au moins cotisé une fois au régime durant ses années de travail.	De quoi s'agit-il? Une prestation est versée à vie à toute personne de 65 ans ou plus ayant habité au Canada pendant au moins 10 ans après l'âge de 18 ans.	De quoi s'agit-il? Une prestation supplémentaire est versée aux personnes âgées de 65 ans ou plus dont le revenu est faible.
Comment cela fonctionne-t-il? Une rente mensuelle est versée en fonction du montant de vos cotisations durant vos années de travail. Vous touchez la totalité de la rente à partir de 65 ans. Vous pouvez toucher une rente réduite à partir de 60 ans ou retarder le versement jusqu'à 70 ans pour toucher un montant plus élevé par mois. Les prestations sont imposables.	Comment cela fonctionne-t-il? Le montant de votre prestation mensuelle dépend du nombre d'années durant lesquelles vous avez vécu au Canada. Vous pouvez être tenu de rembourser votre prestation mensuelle en totalité ou en partie, si votre revenu imposable annuel dépasse un certain montant. Vous pouvez retarder les versements jusqu'à l'âge de 70 ans pour toucher un montant plus élevé. Les prestations sont imposables.	Comment cela fonctionne-t-il? Votre prestation mensuelle varie en fonction de votre revenu. Pour y avoir droit, vous devez recevoir une pension de la SV et avoir un revenu annuel total qui ne dépasse pas une certaine limite. Les prestations ne sont pas imposables.

Quand faut-il en faire la demande?

Vous devriez présenter une demande au moins six mois avant la date à laquelle vous aimeriez commencer à recevoir les paiements.

Où puis-je en apprendre plus?

RPC et SV : www.canada.ca/fr/services/prestations/pensionspubliques.html

Où puis-je en apprendre plus?

RRQ : www.retraitequebec.gouv.qc.ca

Comment transformer votre épargne en revenu de retraite?

Régime d'épargne Option de revenu de retraite

Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR)

Un FERR est un prolongement de votre REER, mais au lieu d'accumuler de l'argent dans votre compte, vous faites des retraits pour recevoir un revenu de retraite.

REER

RPDB

- Les sommes accumulées dans le compte sont à l'abri de l'impôt jusqu'à leur retrait.
- Vous prenez toutes les décisions relatives à vos placements.
- Vous devez retirer chaque année un montant minimum qui est établi selon votre âge. Il n'y a toutefois aucun maximum pour les retraits.

Fonds de revenu viager (FRV)³

Un FRV est un compte semblable à un FERR, sauf qu'il est utilisé pour l'épargne immobilisée.

RRCD

CRI

- Les sommes accumulées dans le compte sont à l'abri de l'impôt jusqu'à leur retrait.
- Vous prenez toutes les décisions relatives à vos placements.
- Vous devez retirer un certain montant chaque année. De plus, un minimum et un maximum s'appliquent à ce retrait en fonction de votre âge, mais c'est vous qui choisissez le montant du retrait.

Rente

Une rente est un contrat souscrit auprès d'une compagnie d'assurance-vie aux termes duquel vous versez une somme forfaitaire à l'avance et recevez des paiements fixes pour le reste de votre vie.

REER

RRCD

CELI

RENE

RPDB

RPEB

- Moyennant un supplément, vous pouvez souscrire diverses options facultatives pour pallier notamment les effets de l'inflation, bénéficier d'une période de paiement garantie et prévoir le versement de prestations de survivant.
- La compagnie d'assurance-vie prend toutes les décisions en matière de placement.
- Toute rente souscrite en utilisant des fonds immobilisés doit respecter la loi sur les régimes de retraite de la province ou du territoire dans lequel vous habitez.

Prestations de retraite mensuelles

Un RRPD prévoit le versement de prestations mensuelles fixes provenant de votre ou vos anciens employeurs et dont le montant est établi selon une formule déterminée par le régime. Vous pouvez généralement décider de recevoir un versement unique au comptant imposable au lieu de prestations mensuelles.

RRPD

Retraits en espèces

De nombreux produits d'épargne permettent les retraits en espèces sans que vous ayez à transformer votre épargne en revenu. Dans certains cas, ce type d'opération a des incidences fiscales.

REER

CELI

RENE

RPEB

Légende

RRPD	Régime de retraite à prestations déterminées
RRCD	Régime de retraite à cotisations déterminées
RPDB	Régime de participation différée aux bénéficiaires
RPEB	Régime de participation des employés aux bénéficiaires
RENE	Régime d'épargne non enregistré
CELI	Compte d'épargne libre d'impôt
REER	Régime enregistré d'épargne-retraite
CRI	Compte de retraite immobilisé

La plupart des prestations de retraite sont imposables. Si vous touchez un revenu trop élevé, cela pourrait avoir une incidence sur vos prestations de la Sécurité de la vieillesse. Parlez à un consultant-retraite du fractionnement du revenu entre conjoints et de l'utilisation de sources de revenus non enregistrées fiscalement avantageuses, comme les rentes viagères.

³ Selon les lois sur les régimes de retraite qui touchent les fonds immobilisés, vous pourriez devoir opter pour l'un des produits suivants à la place d'un FRV : un fonds de revenu de retraite immobilisé (FRR), un fonds de revenu de retraite prescrit (FERR prescrit) ou un fonds de revenu viager restreint (FRVR). Pour plus d'information, parlez à un consultant-retraite ou à un spécialiste du domaine financier.

Étape 3

Élaborer votre Stratégie de revenu de retraite

À la dernière étape de votre parcours retraite, vous devez mettre votre plan à exécution. Un consultant-retraite autorisé de la Sun Life peut vous aider à élaborer votre propre Stratégie de revenu de retraite. Cette dernière comprend des recommandations en matière de revenu et de placement qui vous aideront à toucher votre argent pour la vie.

Quand avez-vous l'intention de prendre votre retraite?

L'âge auquel vous prévoyez prendre votre retraite détermine les options de revenu de retraite que vous pouvez choisir. En général, plus vous retardez ce moment, plus les options sont nombreuses.

Le nombre d'options de revenu de retraite augmente avec l'âge

	Entre 55 et 59 ans	Entre 60 et 70 ans	À partir de 65 ans ou après
	Sécurité de la vieillesse	Régime de rentes du Québec/ Régime de pensions du Canada	Sécurité de la vieillesse
	Rentes		
	Régimes de retraite d'employeur		
Avant 55 ans	Épargne		
	Revenu de tout emploi à temps partiel		

L'importance de votre 71e anniversaire pour votre épargne-retraite

Les règles fédérales en matière d'impôt sur le revenu vous obligent à sortir votre épargne des régimes enregistrés, tels que les régimes de retraite, les REER et les CRI, et à la placer dans un produit de revenu de retraite avant la fin de l'année civile au cours de laquelle vous atteignez l'âge de 71 ans. Même si vous devez établir un compte de revenu de retraite dans l'année de vos 71 ans, vous pouvez retarder le premier versement jusqu'à la fin de l'année suivante.

Vous pouvez envisager d'attendre d'avoir 71 ans pour convertir vos REER et vos CRI. Vous vous donnerez ainsi plus de souplesse et reporterez l'impôt sur la croissance de votre épargne, car vous pourrez retirer les sommes non immobilisées de vos REER en tout temps, sans minimum ni maximum à respecter.



Quels sont les risques à prendre en considération?

Il existe quatre types de risques principaux dont il faut se prémunir, à la fois durant les années de cotisation et à la retraite. Un professionnel compétent, comme un consultant-retraite de la Sun Life, peut vous aider à prendre les bonnes décisions pour vous protéger contre ces risques.

Risque d'inflation



De quoi s'agit-il? Incidence de l'augmentation des coûts sur ce que votre épargne peut vous permettre d'acheter dans l'avenir.

Comment le gérer? Choisissez une gamme de placements dont le rendement à long terme devrait être supérieur au taux d'inflation présumé.

Risque lié au marché



De quoi s'agit-il? Incidence des fluctuations des marchés financiers sur la valeur de votre épargne-retraite.

Comment le gérer? Rajustez votre répartition de l'actif à mesure que vous approchez du moment où vous aurez besoin de l'argent. Pensez aux solutions de revenu garanti durant la retraite.

Risque lié à la santé



De quoi s'agit-il? Incidence de problèmes de santé imprévus sur votre revenu et votre épargne.

Comment le gérer? Choisissez de bonnes solutions d'assurance, notamment assurances maladie et dentaire, maladies graves et soins de longue durée.

Risque de longévité



De quoi s'agit-il? Danger de manquer d'argent à cause de votre longévité.

Comment le gérer? Envisagez des solutions de placements garantis, comme les rentes. Cette option vous procure un revenu garanti votre vie durant.

Que dire des frais de gestion de placements?

Tous les placements gérés de façon professionnelle comportent des frais. Il est important de connaître les frais que vous payez et de tenter de les réduire dans la mesure du possible. Le fait de payer des frais moins élevés peut vous aider à épargner en vue de la retraite et pendant vos années à la retraite. En payant des frais moins élevés, vous conservez une plus grande partie de votre épargne. Cela peut avoir une incidence importante sur le montant d'argent dont vous disposerez à la retraite et la durée de votre épargne à la retraite.

Pour vous aider à tirer le maximum de votre argent, le régime collectif de revenu de retraite Nouveaux choix utilise un barème de frais de gestion des fonds (FGF) par paliers. Cela signifie que le solde d'ouverture de votre compte détermine votre palier et les frais que vous payez dans le régime, comme il est indiqué ci-dessous. Les FGF que vous payez n'augmenteront pas tant que vous continuerez d'effectuer des retraits de revenu périodiques. Vous pouvez aussi avoir droit à une réduction supplémentaire des frais en transférant des sommes provenant d'autres institutions financières dans le régime de revenu de retraite.

Palier	Régime de revenu de retraite – Solde d'ouverture du compte	Réduction maximale des frais
1	0 \$ à 74 999,99 \$	---
2	75 000 \$ à 299 999,99 \$	0,05 %
3	300 000 \$ à 999 999,99 \$	0,50 %
4	1 000 000 \$ ou plus	0,60 %

* Les réductions de frais que vous voyez dans ce tableau sont les maximums applicables dans le cadre du régime de revenu de retraite Nouveaux choix. La réduction s'applique à tous les fonds offerts dans le cadre du régime de revenu de retraite Nouveaux choix, à l'exception des comptes à rendement garanti (CRG) et de certains fonds composés qui ne font l'objet d'aucuns FGF. La réduction de frais réelle dont vous bénéficiez dépend de chacun des fonds de placement figurant à votre compte au titre du régime de revenu de retraite.



Une réduction des frais de 1 % par an peut se traduire au bout de 30 ans par plus de 45 000 \$ de plus pour la retraite!

Hypothèses : vous placez 4 000 \$ le 1er janvier de chaque année, pendant 30 ans, votre compte vous procure un taux de rendement brut de 5,75 % et les frais sont payés à la fin de l'année.

Que faut-il prendre en considération lorsqu'on choisit parmi les options de revenu?

Pour l'épargne enregistrée (RRCD et REER par exemple), la décision que vous devez prendre en qui a trait à votre revenu de retraite se résume généralement à choisir entre un produit de revenu enregistré (FERR ou FRV par exemple), une rente ou une combinaison de ce qui précède. Le choix du produit ou de la combinaison de produits est une décision importante.

Éléments à prendre en considération	FERR/FRV ¹	Rente
Options de revenu	<p>Souple. Vous pouvez toucher le revenu que vous voulez (des minimums/maximums annuels s'appliquent).</p> <p>L'épargne enregistrée et l'argent accumulé pour la retraite dans n'importe quelle province ou n'importe quel territoire peut être placée dans un FERR/FRV.</p>	<p>Le montant des paiements mensuels ou annuels est établi d'avance. La souscription d'une rente est irréversible.</p>
Âge	<p>Varie selon la province ou le territoire.</p>	<p>Sommes enregistrées : 18 à 100 ans</p>
Risque de longévité	<p>Votre épargne pourrait s'épuiser de votre vivant.</p>	<p>Vos paiements sont garantis votre vie durant, ce qui signifie que vous ne courez pas le risque de manquer d'argent.</p>
Risque lié au marché	<p>Puisque vous prenez toutes les décisions de placement, vous profitez des gains et assumez le risque lié aux pertes potentielles.</p>	<p>La compagnie d'assurance-vie prend toutes les décisions de placement et assume tous les risques.</p>
Risque d'inflation	<p>Vous assumez le risque qui consiste à gagner au moins autant que l'inflation chaque année.</p>	<p>Vous pouvez choisir d'indexer vos paiements pour tenir compte de l'inflation.</p>
Prestation de décès	<p>Les paiements peuvent continuer d'être versés à votre conjoint si vous décédez. Vous pouvez laisser le reste de votre épargne à votre bénéficiaire ou à votre succession.</p>	<p>Les rentes réversibles vous permettent de garantir une sécurité financière et un revenu viager à votre conjoint. Vous pouvez aussi choisir une période de paiement garantie. Autrement, vous ne laissez rien à votre succession.</p>
Retenues d'impôt	<p>La portion des paiements qui vient en excédent du montant minimum fait automatiquement l'objet de retenues d'impôts à la source.</p> <p>Vous pouvez demander de retenir plus d'impôts à la source.</p>	<p>Les paiements provenant d'une rente souscrite avec des fonds d'un régime de retraite feront automatiquement l'objet de retenues d'impôt de façon intégrale.</p> <p>Les paiements provenant d'une rente souscrite avec d'autres types d'épargne ne font l'objet d'aucune retenue d'impôt.</p> <p>Vous pouvez demander de faire prélever de l'impôt.</p>

¹ Selon les lois sur les régimes de retraite qui touchent les fonds immobilisés, vous pourriez devoir opter pour l'un des produits suivants à la place d'un FRV : un fonds de revenu de retraite immobilisé (FRRI), un fonds de revenu de retraite prescrit (FERR prescrit) ou un fonds de revenu viager restreint (FRVR). Pour plus d'information, parlez à un consultant-retraite ou à un spécialiste du domaine financier.

Communiquez avec un consultant-retraite

Votre consultant-retraite agréé est un spécialiste autorisé de la retraite qui ne touche pas de commissions, il peut :

- répondre à vos questions sur la retraite;
- travailler avec vous pour créer votre Stratégie de revenu de retraite;
- expliquer les solutions de revenu de retraite et d'assurance, et vous aider à remplir les formulaires requis;
- consolider votre épargne pour simplifier vos sources de revenu de retraite;
- vous mettre en contact avec un conseiller Financière Sun Life près de chez vous pour répondre à des besoins particuliers, notamment en matière de fiscalité ou de planification successorale.



**Nous sommes là pour vous aider tout au long de votre parcours retraite.
Appelez au 1-866-224-3906, option 2, du lundi au vendredi entre 8 h et 20 h HE.**

Outils de planification en ligne

Si vous préférez adopter une approche « libre-service », sachez que vous avez accès à des outils de planification en ligne sur **masunlife.ca** :

- Le **Planificateur de retraite** vous indique le revenu de retraite mensuel que vous pourriez recevoir.
- L'**outil de Répartition de l'actif** vous aide à choisir la bonne combinaison de placements en fonction de vos objectifs financiers et de votre tolérance au risque.
- Le **Calculateur Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR)** calcule le revenu que vous pouvez vous attendre à retirer de votre FERR.

Pour trouver ces outils, ouvrez une session sur **masunlife.ca** avec votre code d'accès et votre mot de passe, puis sélectionnez **mon centre financier** sur le côté droit de la page **d'accueil**. Ensuite, dans le menu déroulant **Centre de ressources**, sélectionnez **outils mon argent**.

Régime collectif Nouveaux choix de la Sun Life

Lorsque vous quittez votre régime enregistré d'épargne-retraite au travail, parce que vous changez d'emploi ou partez à la retraite, vous avez accès au régime d'épargne et au régime de revenu de retraite Nouveaux choix. Ces deux options sont offertes exclusivement aux personnes qui sortent d'un régime au travail géré par la Sun Life. Elles offrent ce qui suit :

- soutien continu et conseils objectifs d'un consultant-retraite autorisé;
- frais de gestion des fonds concurrentiels;
- diverses options de placement bien gérées qui ne sont pas accessibles aux épargnants individuels moyens;
- accès pratique à votre compte sur **masunlife.ca** et sur l'appli **ma Sun Life mobile**.

Feuille de calcul des dépenses annuelles et du revenu de retraite

Dépenses annuelles

Quelles seront vos dépenses à la retraite? Remplissez la grille ci-dessous en rajustant le montant de vos dépenses actuelles pour tenir compte des changements liés à la retraite (inflation, réduction de vos frais de déplacement, santé et/ou nécessité de disposer d'un fonds d'urgence).

Veuillez entrer les dépenses que vous prévoyez avoir à la retraite en les comparant à vos dépenses actuelles.		
Âge actuel :		
Âge prévu au départ à la retraite :		
Taux d'inflation estimative : %		
Basic expenses		
Hébergement	Frais mensuels actuels	Frais mensuels à la retraite
Prêt hypothécaire, loyer :	\$	\$
Services (chauffage, électricité) :	\$	\$
Taxes foncières :	\$	\$
Téléphone, câble, internet :	\$	\$
Entretien et réparations :	\$	\$
Assurance-habitation :	\$	\$
Dépenses courantes	Frais mensuels actuels	Frais mensuels à la retraite
Épicerie :	\$	\$
▶ Vêtements :	\$	\$
Personnes à charge, soins familiaux :	\$	\$
Soins personnels (coiffeur, etc.) :	\$	\$
Fonds d'urgence :	\$	\$
Santé	Frais mensuels actuels	Frais mensuels à la retraite
▶ Assurance (vie et maladie) :	\$	\$
Médicaments sur ordonnance :	\$	\$
Dentiste, chiropraticien, optométriste, etc. :	\$	\$
Transport	Frais mensuels actuels	Frais mensuels à la retraite
▶ Prêt-auto, location de véhicule :	\$	\$
Assurance automobile, immatriculation :	\$	\$
Essence, réparations :	\$	\$
Transport en commun :	\$	\$
Autres, urgences	Frais mensuels actuels	Frais mensuels à la retraite
	\$	\$

Passer d'une tenue d'affaires à une tenue décontractée pourrait réduire les frais d'habillement.

Vérifiez si votre conjoint et vous continuerez de bénéficier de l'assurance-maladie offerte par votre dernier employeur lorsque vous serez à la retraite.

Si vous avez deux véhicules, demandez-vous si vous aurez toujours besoin des deux à la retraite.

Dépenses discrétionnaires		
	Frais mensuels actuels	Frais mensuels à la retraite
Restaurants :	\$	\$
Cinéma et théâtre :	\$	\$
Journaux, revues, livres :	\$	\$
Sports et loisirs :	\$	\$
Voyage, vacances :	\$	\$
Formation complémentaire :	\$	\$
Dons, cadeaux :	\$	\$
Autres, fonds d'urgence :	\$	\$
Fonds d'urgence :	\$	\$

Budgétisez voyages, passe-temps et autres loisirs si vous pensez qu'ils occuperont une place importante durant votre retraite.



Un fonds d'urgence peut vous aider à couvrir les dépenses imprévues ou occasionnelles.



Un conseiller peut vous aider pour les aspects financiers de votre plan de retraite.

N'oubliez pas que vos dépenses changeront à mesure que vous avancerez en âge. La retraite se divise en phases : vous dépenserez davantage pour vos loisirs au début, mais à mesure que votre rythme de vie ralentira et que vos priorités changeront, vos dépenses liées aux loisirs diminueront.

Revenu de retraite

Indiquez ici votre revenu annuel garanti provenant de différentes sources, ainsi que votre épargne. Si vous avez un conjoint, inscrivez également son revenu et son épargne.

	Vous	Conjoint	Total
Revenu annuel garanti			
Régime de rentes du Québec/Régime de pensions du Canada			
Sécurité de la vieillesse			
Régime de retraite à prestations déterminées			
Paiements de rente			
Revenu annuel garanti de retraite total			

	Vous	Conjoint	Total
Épargne			
REER			
Régime de retraite à cotisations déterminées			
Régime de participation différée aux bénéfiques			
Autres régimes enregistrés (FERR/FRV/FRII)			
Épargne non enregistrée			
Épargne totale			

Mise en garde

Ce document vise à fournir des renseignements d'ordre général axés sur la planification du revenu de retraite, et l'information qu'il contient reflète fidèlement la réalité au moment de sa publication en juillet 2020. Les conditions du marché et d'autres facteurs sont appelés à changer, ce qui peut avoir une incidence favorable ou défavorable sur une ou plusieurs catégories de titres. Les hypothèses de placement utilisées reposent sur des statistiques de rendement; ces statistiques ne constituent pas nécessairement une indication des rendements ultérieurs.

Afin d'adopter un modèle de répartition de l'actif qui convient à vos besoins particuliers, nous vous recommandons d'utiliser les services d'un consultant-retraite ou d'un professionnel compétent qui connaît bien votre situation financière personnelle et votre tolérance au risque.

Tous les efforts raisonnables ont été faits pour assurer l'exactitude des renseignements contenus dans ce document. Cependant, en cas de divergence entre ces renseignements et les dispositions du régime, de l'entente de service et de la police de rente collective, ce sont les dispositions du régime, de l'entente de service et de la police de rente collective qui prévalent.



La vie est plus radieuse sous le soleil